

M A I R I E D E P L O M E U R

Place de la Mairie - B.P. 1 - 29123 Plomeur (FINISTERE)

☎ : 02 98 82 04 65 - 📠 : 02 98 82 06 00

✉ : mairie.plomeur@wanadoo.fr - Site internet : www.plomeur.com



CONSEIL MUNICIPAL

- Compte rendu de la séance du 23 juillet 2020 à 19 h 30 -

Présents : 23 conseillers

Absents : TIRILLY Catherine (procuration BERROU Gaëlle), GLOAGUEN Raoul (procuration LE BELLEC Valérie), FLOCH Vincent, NEDELEC Typhène.

Secrétaire de séance : Madame Laétitia HÉNAFF a été désignée.

1/ Discussion et vote à l'unanimité des subventions aux associations et organisations pour l'année 2020

ASSOCIATIONS	Proposition de subvention 2020
Comité d'Animation de Plomeur	1 220,00 €
Les Gars de Plomeur	1 136,00 €
Les Gars de Plomeur – Ecole de Football	660,00 €
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Publique	1 536,00 €
APEL N-D de Tréminou	1 019,00 €
Club Athlétique Bigouden (C.A.B.)	140,00 €
Club Cycliste Bigouden	20,00 €
Tennis de Table – Plomeur	931,00 €
Ecole de Tennis de Table Plomeur	100,00 €
Courir à Plomeur	465,00 €
Cyclo club Plomeur	364,00 €
Amicale Laïque	108,00 €
Syndicat Elevage canton Pont-l'Abbé - Le Guilvinec	354,00 €
Tamm Kreiz	100,00 €
Association War'Maez	298,00 €
Tennis Club de Guilvinec	200,00 €
Comité de jumelage Plomeur-Cospeda	500,00 €
Lire à Plomeur	1 964,00 €
Lire à Plomeur – Blog ton livre – Collectif bibli	234,00 €
Gym Form	300,00 €
Kangourou Surf Club	400,00 €

ASSOCIATIONS	Proposition de subvention 2020
Pont-L'Abbé basket club	160,00 €
Rugby club bigouden	100,00 €
Hand Ball Club Bigouden	Refus
Les nageurs bigoudens	300,00 €
SNSM St Guénolé	208,00 €
T'es Cap	120,00 €
Maison familiale rurale - Pleyben	50,00 €
C.F.A. Quimper	200,00 €
Les archers bigoudens	80,00 €
Gym Plomeur - Plonéour	720,00 €
D.D.E.N.	50,00 €
Chambre des métiers Côtes d'Armor	50,00 €
IFAC Brest	50,00 €
Association sportive collège Paul Langevin	180,00 €
4L Trophy	100,00 €
C.F.A. Morbihan	50,00 €

2/ Discussion et vote à l'unanimité des subventions et tarifs pour l'année scolaire 2020/2021 :

- Participation à l'achat de fournitures dans les écoles publiques de Plomeur, pour l'année 2021 :
 - par élève en classe élémentaire : 52,50 €
 - par élève en classe de maternelle : 41,90 €

- Participation à l'arbre de Noël des enfants, pour l'année 2020 :
 - par élève en classe élémentaire : 10,00 €
 - par élève en classe de maternelle : 10,60 €

- Participation à l'achat de fournitures scolaires dans les CES et collèges du Guilvinec et de Pont-L'Abbé au profit des familles de condition modeste (impôt sur le revenu < ou égal à 700 € de la ligne 14 de l'avis d'imposition) : 53,75 €.

- Subvention pour voyage d'études, échange scolaire, classe de neige, de nature ou de mer (par élève de Plomeur et par an) : 7,95 € / jour dans la limite de 10 jours.

- Subvention pour séjour en colonie de vacances (par enfant et par an) : 30,00 €.

- Subvention à la classe d'intégration scolaire de l'école publique élémentaire de Pont-L'Abbé et à l'unité localisée pour l'inclusion scolaire du collège privé Saint-Gabriel de Pont-L'Abbé : 30,00 €.

Compte rendu de la séance du 25 juin 2020 à 19 h 30 – suite 3

- Tarifs de la garderie périscolaire, goûter inclus :

√ Matin : 7h30 / 8h35	1,10 €
√ Soir : 16h30 / 18h00	1,50 €
√ Soir : 16h30 / 19h00	2,35 €
√ Journée :	3,00 €
√ Après 19h00* :	10,00 €

Gratuité à partir du 3ème enfant (sauf goûter).

* Après 19h00 : avertissement au 1er dépassement, tarif applicable ensuite.

- Tarifs de la restauration scolaire municipale :

√ Elève de l'école primaire : 3,00 €
√ Elève de l'école maternelle : 2,90 €
√ 3ème enfant fréquentant l'école primaire ou maternelle : 2,50 €
√ Enseignant : 5,60 €

3/ Délibérations approuvant les opérations comptables suivantes, à l'unanimité :

1/ Dans le cadre de la convention de forfait communal avec l'OGEC ND de Tréminou, la base servant de référence au calcul de la subvention de fonctionnement est le coût moyen d'un élève de l'école publique, soit pour l'année 2019/2020 :

- Par élève en classe de maternelle : 1 503,15 €
- Par élève en classe élémentaire : 338,34 €

2/ Versement d'une subvention exceptionnelle à l'OGEC Notre Dame de Tréminou de 3 387,42 euros pour le financement de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2018/2019.

VU pour être affiché le 24 juillet 2020 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,
Ronan CRÉDOU



